

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

N° d'ordre : DEL 047-12-2022

Objet de la délibération :

Modification du tableau des effectifs :
transformation d'un poste d'adjoint
technique à 30h/hebdomadaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Votants : 23

Date de la convocation :
29/11/2022

Date de publication en ligne :
12/12/2022

L'an deux mille vingt-et-deux, le six décembre à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Jean-François DELARUE, Clarisse CHALARD, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Christiane CHILLAN, Thierry PARNOT, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Laurence ROQUES, Francine BERTRAND, Jean-Marc BENTOURE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME. Steven AUBOIS

Absents excusés : Alain LELARGE, qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Francine JACQUET, qui donne pouvoir à Arnaud JULIEN

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Arnaud JULIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du Comité Technique du 08/11/2022,

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines du 24/11/2022,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (30h), catégorie C,

Considérant que l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, dans le cas où les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (Art 3-3,2°) et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi,

Entendu l'exposé présenté par Madame Claire AGUILLON, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

CREE un poste d'adjoint technique à 30 heures hebdomadaires et **SUPPRIME** un poste d'adjoint Technique à 20.5 heures hebdomadaires.

Fait à ABLIS, le 08/12/2022

Le Maire,

Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.